



Avec le support de l'Union Européenne



Réseau Européen de Formation Judiciaire



REFJ – Séminaire sur les Droits de successions transfrontaliers Académie de Justice

August-Schmidt-Ring 20, 45665 Recklinghausen - Allemagne

Les 17 et 18 février 2014

1er jour: Lundi 17 février 2014

- | | |
|---------------|---|
| 09.00 | Arrivée et enregistrement des participants |
| 09.30 - 10.00 | Ouverture du séminaire par un représentant du REFJ et une autorité du pays d'accueil |
| 10.00 - 11.00 | Règlements de référence concernant les droits de successions transfrontaliers au sein de l'UE (droit international privé et droit substantiel)

<i>(5 participants préalablement sélectionnés présenteront un cas pratique ou bien un cas d'espèce sur leur pays d'origine)</i> |
| 11.00 - 11.30 | <i>Pause-café</i> |
| 11.30 - 12.15 | Le processus législatif dans le cadre du Règlement EU en matière de successions |
| 12.15 – 13.00 | Vue d'ensemble sur le Règlement EU en matière de successions |

13.00 - 14.00	<i>Déjeuner à l'Académie Judiciaire</i>
14.00 - 14.45	Le certificat successoral européen
14.45 - 15.30	Nouveaux défis concernant le Règlement EU en matière de successions et le certificat successoral européen
15.30 – 16.00	Pause-café
16.00 – 17.00	Tour de table
19.00	<i>Diner</i>

2eme journée: Mardi 18 février 2014

09.00 – 10.15	Première tranche - Trois ateliers concernant le débat sur des cas pratiques liés au nouvel règlement
10.15 – 10.45	Pause-café
10.45 – 12.00	Deuxième tranche - ateliers
12.00 – 13.00	<i>Déjeuner à l'Académie Judiciaire</i>
13.00 – 13.30	Illustration des résultats des ateliers
13.30	Clôture du séminaire par un représentant du REFJ

Le contenu et opinions exposés ci-inclus sont intrinsèques à EJTN et la Commission Européenne ne peut être tenue responsable d'aucun usage qui pourrait être fait de ce contenu et opinions.